

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 16 décembre 2002

Présents:

M. Charles JANSSENS, Bourgmestre – Président ;
M. Abel DESMIT, Mme Ida DELCHEF-DENOËL,
MM. Roland VAN DEN EYNDE, JEAN PETERS et Pierre BRZAKALA, Échevins;
MM. Norbert MICHEL, Jean-Louis FAYS, Henri DAL PIZZOL, Jean-Marie KERIS, Francis DENOZ,
Michel MORDANT, Alain HEUSKIN, Mme Anne-Catherine MARTIN, Paul NEMERY, Mmes Valérie
ERNOTTE, Geneviève NIWA-RADWINSKI, Viviane REMACLE, Monique DORMAL, MM. Sergio
VAROLI, Michel ETIENNE, Mme Catherine JANSSEN et Ginette PIROTTE, Conseillers
M. CARIAUX, Secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE PUBLIQUE

Objet: Règlement relatif à l'octroi d'une allocation de naissance et d'adoption .

Vu sa délibération du 22 novembre 1993 réglementant l'octroi d'une allocation de naissance et d'adoption et fixant le taux de cette allocation ;

Attendu qu'il convient de revoir cette décision afin de tenir compte du passage à l'EURO ;

Vu la nouvelle Loi communale ;

DECIDE

Article 1 : A partir du 1^{er} janvier 2003, il est accordé une allocation de 75 € par naissance et adoption.

Article 2 : Le bénéficiaire de cette prime est la personne désignée par la loi pour l'attribution des allocations familiales.

Article 3 : L'allocation de naissance et d'adoption est attribuée lorsque le bénéficiaire visé à l'article 2 est domicilié dans la commune de Soumagne à la date de naissance ou d'adoption de l'enfant.
Le Collège des Bourgmestre et Echevins se réserve la possibilité de régler les cas litigieux.

Article 4 : La liquidation des allocations de naissance et d'adoption est subordonnée à l'approbation, par les autorités supérieures des crédits budgétaires nécessaires.

Article 5 : Sa délibération du 22 novembre 1993 relative au même objet est abrogée.

Article 6 : Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé de l'exécution des dispositions qui précèdent.

Le Secrétaire,
(s) Michel CARIAUX

Le Secrétaire communal

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,

Le Président,
(s) Charles JANSSENS

Le Bourgmestre